

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 14 avril 2014**  
~~~~~

**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DE L'HÉRAULT AU SEIN DES ORGANISMES EXTÉRIEURS
SOCIÉTÉ PUBLIQUE D'AMÉNAGEMENT (SPLA) TERRITOIRE 34.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 14 avril 2014 à 18h00 à la Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou
représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Gérard CABELLO, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Christophe GAUX, Madame Béatrice NEGRIER, Madame Véronique NEIL, Madame Amélie MATEO, M. Bernard GOUZIN, M. David CABLAT, Madame Viviane RUIZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Edwige GENIEYS, Monsieur Jean-Claude CROS, Madame Evelyne GELLY, Monsieur Olivier SERVEL, M. Jean-Claude MARC, Monsieur Bernard SALLES, Monsieur Patrick LAMBOLEZ, Monsieur Grégory BRO, Madame Michèle LAGACHERIE, Madame Isabelle ALIAGA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Christian VILOING, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO, Mme Anne-Marie BIZEUL, Madame Chantal COMBACAL, M. Philippe MACHETEL, Monsieur Max ROUSSEL, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Marcel CHRISTOL, Madame Lucie TENA, Madame Béatrice WILLOQUAUX, Mme Nicole MORERE, Monsieur Stéphane SIMON -Mme Martine BONNET suppléant de Monsieur Marc HENRY

Excusés :

Monsieur Alexis PESCHER

Quorum : 25	Présents : 48	Votants : 48	Pour 48 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu les statuts de la communauté de communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L.2121-21 et L.5211-1 ;

Vu la délibération n° 2008-34 en date du 18 février 2008 prévoyant l'adhésion de la communauté de communes à la SPLA Territoire 34 ;

Vu les statuts de la SPLA Territoire 34 fixant à un le nombre de représentant de la communauté de communes ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

Considérant que l'assemblée, sur proposition du Président, a accepté à l'unanimité de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner :

I - Monsieur Jean-François SOTO en qualité de titulaire pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein la Société Publique d'Aménagement Territoire 34.

Transmission au Représentant de l'Etat N° 981 le 17/04/14 Publication le 17/04/2014 Notification le DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE Gignac, le 17/04/2014 Identifiant de l'acte : 034-243400694-20140414-lmc167057-DE-1-1 Le Président de la communauté de communes Signé : Louis VILLARET	Le Président de la communauté de communes 
--	--